



EN ACTION

Vol 36 | No 4 | Avril 2023

Conseil national extraordinaire des 12 et 13 avril

REGROUPEMENT DES FIQ | fiqsante.qc.ca | fiqp.org



NÉGOCIATION NATIONALE ET PL 15 : DES IMPACTS POTENTIELS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La phase de négociation active est bel et bien enclenchée! C'est à ce moment, dans le cycle d'une négociation collective, que les pourparlers entre les parties s'accroissent. Le Comité de négociation syndical, composé de sept militantes élues de la FIQ, de deux coresponsables politiques et de conseillères syndicales, et le Comité de négociation patronal, composé de représentant-e-s du gouvernement, se rencontrent plus fréquemment. Chacune des parties expose alors les arguments entourant ses demandes de négociation.

Le Comité retournera à la table de négociation afin de faire le suivi des différentes offres précisées par le gouvernement, tout en mettant de l'avant les solutions que la FIQ propose.

En présentant son rapport d'étape lors du conseil national extraordinaire des 12 et 13 avril dernier, le Comité de négociation a placé d'importants éléments qui permettent de comprendre ce qui se passe présentement à la table de négociation.

En effet, la lecture de l'actualité a pris une place très importante dans cette présentation. Un projet de loi majeur a été déposé dans les derniers jours, soit le PL 15 - Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace. Celui-ci vise à revoir le fonctionnement du système de santé et pourrait avoir des impacts importants sur les conditions de travail des

professionnelles en soins, bien que le ministre de la Santé ait prétendu le contraire en conférence de presse. À la lumière des informations actuellement disponibles, le Comité de négociation s'est engagé à évaluer la portée du PL 15 sur la négociation actuelle et à présenter ses recommandations le 25 avril, lors du prochain conseil national extraordinaire.

Il a également été décidé que l'ensemble des membres de la FIQ sera consulté sur le contenu des propositions patronales. Cette démarche a un double objectif : faire connaître les propositions patronales et mobiliser les membres autour de la négociation nationale. À cet effet, une consultation électronique sera

menée au cours du mois de mai, permettant ainsi à toutes les professionnelles en soins représentées par la Fédération de se prononcer sur les propositions patronales. ■

Le déroulement des rencontres à la table de négociation, tenues les 27 mars, 30 mars et 6 avril, a été présenté à la délégation. Un élément intéressant en ressort : les quelques primes qui venaient à échéance le 30 mars dernier seront prolongées au moins jusqu'au mois de juin.



1. Carole Mercier, Syndicat des professionnelles en soins de Chaudière-Appalaches
2. Julie Lebrun, Syndicat des professionnelles en soins de la Mauricie et du Centre-du-Québec
3. Julie Bisson, Syndicat des Professionnelles et Professionnels en soins de santé du CHUM
4. Marika Turcotte, Syndicat des professionnelles en soins des Cantons-de-l'Est
5. Manon Reed, Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
6. Nancy Hogan, Syndicat interprofessionnel du CHU de Québec

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 36, n° 4, avril 2023 | Publié par le service Communication | **Tirage** : 80 000 exemplaires |
Montage graphique : Coopérative Belvédère communication | **Photo couvert (bandeau)** : Elise Champoux, Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires de l'Institut de cardiologie de Montréal | **Photographies** : Dominic et Jessy Brown | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *En Action* » | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à figsante.qc.ca |
 ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) |
figsante.qc.ca | info@figsante.qc.ca



LE DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Au cours des dernières semaines, notre organisation a soulevé les passions dans la sphère publique. Certains chroniqueurs, tout comme le gouvernement de la CAQ, nous ont reproché notre intransigeance, notre manque de flexibilité, notre fermeture à tout changement et même d'avoir le couteau entre les dents! Pourtant, que ce soit lors du dépôt du projet de loi pour limiter le recours au personnel d'agences dans le réseau ou celui visant à créer l'agence Santé Québec, la Fédération a été bien loin de déchirer sa chemise sur la place publique. Si poser des questions, soulever des enjeux pour le bien commun et dénoncer les risques sur l'accès gratuit à des soins et services sont perçus comme des gestes radicaux, c'est extrêmement inquiétant pour la suite des choses.

Le projet de loi n° 15 – Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace est colossal. Mais toutes les professionnelles en soins ayant vécu la dernière grande réforme, sous le ministre libéral Gaétan Barrette, savent très bien que brasser des structures et centraliser davantage, cela ne donne pas de bons résultats. Le PL 15 est tout à fait dans la même lignée : on éloigne encore plus les lieux décisionnels du terrain, de la prestation des soins et services et, surtout, de celles qui donnent les soins!

UN PROJET DE LOI BON POUR QUI?

Lors du conseil national extraordinaire des 12 et 13 avril, nous avons pu discuter davantage du contenu du PL 15 avec l'ensemble des représentantes syndicales. Et la question que l'on se pose toujours : en quoi ce projet de loi aura-t-il un impact

positif sur les professionnelles en soins du réseau public et sur les patient-e-s?

Cela va de soi que nous partageons plusieurs constats sur les problèmes d'accès aux soins et services et que le statu quo n'est pas possible. On le dénonce d'ailleurs depuis longtemps. Toutefois, certaines questions demeurent en suspens pour le moment et nous avons la ferme intention d'exiger des réponses et de présenter nos propositions lors de notre passage en commission parlementaire.

Parce qu'au fond, ce sont les professionnelles en soins qui sont au cœur du réseau, qui vivent les difficultés et qui voient quotidiennement les ratés du système. Elles sont les premières à dénoncer la qualité et la sécurité

des soins actuellement offerts dans le réseau. Elles veulent participer à l'identification des pistes de solutions et lever des drapeaux rouges lorsque la direction empruntée ne semble pas la bonne. Le ministre Christian Dubé devrait saisir l'occasion de démontrer qu'il est bien celui qu'il prétend être, soit un ministre de collaboration, d'écoute et d'équipe. ■

